

Paris, le 22 mai 2024

Stress-test climatique : l'ACPR encourage les organismes d'assurance à poursuivre leurs efforts de prise en compte du risque climatique

L'ACPR publie les résultats de son second exercice de stress-test climatique qui est le premier dédié exclusivement aux organismes d'assurance. Pour cet exercice organisé sur base volontaire, l'ACPR salue la mobilisation du secteur (15 organismes), ce qui a permis de couvrir près de 90 % de l'activité. Les résultats démontrent une exposition significative des assureurs avec des impacts sur leur bilan et des conséquences pour les assurés (hausses des tarifs dans certaines zones et risque d'inassurabilité). L'ACPR note les progrès accomplis depuis la première édition et encourage les assureurs à poursuivre leur effort de prise en compte rapide et prospective du risque climatique dans leur stratégie, gouvernance et modèles internes.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de l'exercice pilote mené en 2020 auprès des deux secteurs de la banque et de l'assurance.

« Je tiens à remercier tous les participants pour leur engagement dans ce travail de Place qui nous a permis d'améliorer la méthodologie des stress-tests en étudiant notamment l'impact des risques climatiques sur la solvabilité à court terme des organismes et d'entamer une analyse plus fine du risque d'inassurabilité à plus long terme. Il est essentiel que les assureurs poursuivent leurs efforts pour respecter leurs engagements climatiques, et pour mettre en œuvre des mesures de gestion de leurs actifs et passifs permettant de faire face aux conséquences des risques extrêmes sur leur sinistralité et sur leurs actifs financiers. L'exercice sera reconduit et l'ACPR continuera d'améliorer ses modalités en lien avec les autres superviseurs et les assureurs. » commente Nathalie Aufauvre, secrétaire générale de l'ACPR.

Les assureurs ont testé sur leurs bilans trois scénarios combinant des risques physiques (tempêtes, sécheresses, inondations...) et des risques de transition¹. A deux scénarios de long terme, à l'horizon 2050, issus du NGFS, le réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier, s'ajoute un scénario de court terme, dont l'horizon est à 5 ans, afin de répondre à la volonté des assureurs de tester des risques à un horizon proche de celui de leur planification stratégique. Ce scénario de court terme s'appuie sur la récurrence d'épisodes de sécheresse sévère en 2023 et 2024, similaires à la sécheresse historique de 2022, suivis par un épisode de tempête sévère et localisée, conduisant à de fortes inondations provoquant de surcroît un événement exceptionnel tel que la rupture d'un barrage hydraulique en remblai en 2025. L'ensemble de ces événements, qui accentue la prise de conscience de l'augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes, conduit à un ajustement spontané et brutal des marchés financiers, anticipant notamment des réglementations en faveur d'une accélération de la transition. *« A court terme, les assureurs sont davantage mis en difficulté par le choc financier, qui touche l'ensemble de leurs actifs*

¹ Le risque de transition résulte d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place d'évolution réglementaires, de politiques énergétiques ou de changements technologiques.

et conduit à une dépréciation de -13 % de la valeur de leur portefeuille, que par l'augmentation du coût des sinistres liés aux événements climatiques extrêmes. Le choc financier affecte non seulement la valeur des titres d'entreprises des secteurs liés aux énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz...), mais se diffuse aussi, par effet de contagion, aux autres secteurs, notamment à l'immobilier, ainsi qu'aux titres souverains. » détaille Laurent Clerc, Directeur d'étude et d'analyse des risques à l'ACPR.

A long terme, l'impact du risque physique sur le bilan des assureurs est mesuré à travers un scénario de risque physique comparé à un scénario de référence fictif, qui ne comprend ni risque physique ni risque de transition. L'impact du risque de transition est analysé à partir de deux scénarios de long terme qui décrivent les conséquences économiques de deux trajectoires de transition : l'une « ordonnée » car progressive, l'autre « désordonnée » du fait d'une mise en oeuvre tardive des politiques de transition. Les principaux enseignements de ces scénarios sont les suivants :

- **La sinistralité en matière de catastrophes naturelles augmenterait significativement en France entre 2022 et 2050** : +105 % dans le scénario adverse ; + 42 % dans le scénario de référence. Tout comme les primes : + 158 % dans le scénario adverse , + 127 % dans celui de référence. En santé-prévoyance, la sinistralité liée à la pollution et aux maladies vectorielles augmenterait de 89 % dans le scénario adverse et de 11 % dans le scénario de référence.
- **On observe de fortes disparités géographiques pour les risques de sécheresse, submersion et inondation.** Les sinistres liés aux catastrophes naturelles pourraient augmenter de 2 à 5 fois dans les départements les plus touchés et conduiraient à une augmentation des primes de 130 à 200 %² sur 30 ans pour couvrir ces pertes.
- **Les placements liés aux activités fossiles et à l'immobilier subiraient les plus fortes pertes de valeur à l'horizon 2050**, cependant les assureurs participants envisageraient peu de réallocations de leur portefeuille. L'horizon de long terme est celui qui pose le plus de difficultés aux assureurs. En effet, du fait d'actions tardives et limitées face au réchauffement climatique, qui dépend des gaz à effet de serre accumulés au cours des 20-25 dernières années, le climat des deux prochaines décennies est en partie déjà déterminé. Ce sont donc les choix de portefeuille présents, et non ceux réalisés dans 30 ans, qui conditionnent la trajectoire du climat dans la seconde partie du siècle.

Les assureurs et l'ACPR ont mesuré pour la première fois, à l'aide d'un questionnaire d'auto-évaluation, le risque d'inassurabilité³. Les assureurs estiment que ce risque serait très différencié géographiquement et prévoient de mettre en place des dispositifs internes d'aide aux assurés pour lutter contre les conséquences physiques du changement climatique et leur coût. Dans le cadre d'une offre multirisque climatique dédiée aux agriculteurs cela peut, par exemple, prendre la forme de réductions de primes appliquées en échange de protections contre la sécheresse. Certains assureurs appliquent déjà des politiques tarifaires dépendantes des risques encourus ainsi que de possibles exclusions en fonction du périmètre géographique. Ces résultats confirment la pertinence de la réflexion engagée autour du régime de catastrophes naturelles en France et l'importance des politiques d'adaptation au changement climatique.

Le stress-test s'inscrit dans les cadres réglementaires européen et français qui prévoient l'obligation pour les organismes d'intégrer le risque de durabilité dans leur évaluation des risques (ORSA - *Own Risk and Solvency Assessment*).

Le rapport complet sur les résultats de l'exercice est accessible sur le site de l'ACPR : [Les principaux résultats de l'exercice climatique sur le secteur de l'assurance | ACPR \(banque-france.fr\)](https://www.acpr.banque-france.fr/fr/actualites/les-principaux-resultats-de-l-exercice-climatique-sur-le-secteur-de-l-assurance)

² L'inflation est incluse dans la variation des primes.

³ Risque de résiliation de contrats d'assurance, soit du fait de l'assuré, qui n'aurait plus la capacité ou le désir d'assurer un bien compte tenu de l'augmentation des primes induite par le risque climatique ; soit de l'assureur pour qui l'augmentation du coût et de la fréquence des événements climatiques extrêmes rendrait l'assurance de certains biens dans certaines régions inassurables.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76